



Délégation de compétence médecin/IDE en CeGIDD

Dr H. BAZUS
Médecin Infectiologue
CeGIDD de l'Artois
CH Lens



Sylvie CHEVALIER
IDE coordinatrice
CeGIDD de l'Artois
CH Lens

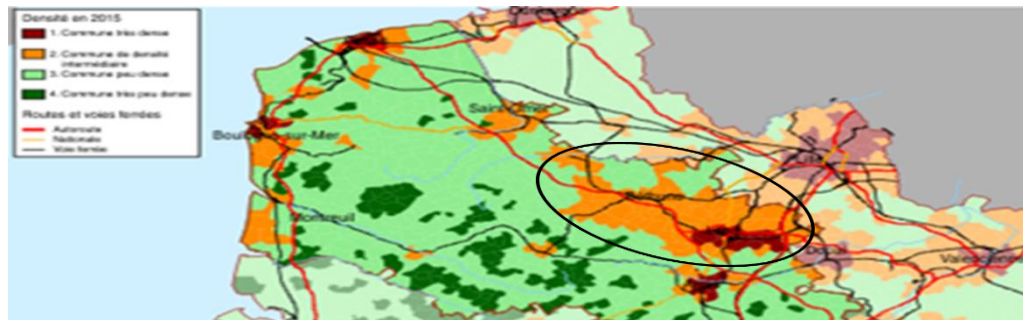
Journée Nationale des CeGIDD
– 6 décembre 2018 –



Contexte : pourquoi une délégation de compétence ?

Contexte local

- Une nécessité géographique : un territoire étendu sans centre de proximité
↳ Nécessité de mettre en place des actions hors-les-murs



- Une nécessité sociale : population précaire
 - Possibilité de déplacement limitée
 - Recours aux soins tardif, problématiques de santé éloignées des préoccupations
- Une nécessité en terme de ressources humaines : effectif médical limité pour couvrir plusieurs activités dans le domaine de l'infectiologie

Contexte général : missions élargies en CeGIDD

- Approche globale de santé sexuelle
- Meilleure accessibilité de l'offre de prévention et de dépistage, simplification et continuité du parcours des personnes, et ce notamment pour les plus vulnérables vis-à-vis des risques d'infection par le VIH/SIDA les hépatites virales et les IST.
 - Ouverture d'antennes
 - Actions hors-les-murs
 - Mise en place de la PrEP



Constat:

- Missions élargies sans moyens supplémentaires



Question:

- Comment répondre au cahier des charges du CeGIDD ?



Hypothèse:

- La délégation de compétence médecin/ infirmier



Définition et cadre réglementaire

Délégation de compétences

Concept et définition

- Définition : « transfert de tâches antérieurement réalisées par une catégorie de professionnels à une autre catégorie de professionnels, ou à un autre grade dans la même catégorie » (F. Midy 2003).
- Transfert de compétences ou délégation de tâches ?
« Dans le cas de la délégation, la responsabilité des actes repose sur le professionnel qui délègue (...). En revanche, dans le cas des transferts de compétences vers un autre professionnel de santé, c'est ce dernier qui devra assumer la responsabilité de ses actes » (Coumau, 2005).

Au final la responsabilité de chacun est engagée !!

Quel protocole peut-on utiliser en CeGIDD ?

« Prescription et réalisation de vaccinations et de sérologies, remise de résultats de sérologie, par un infirmier en lieu et place d'un médecin »

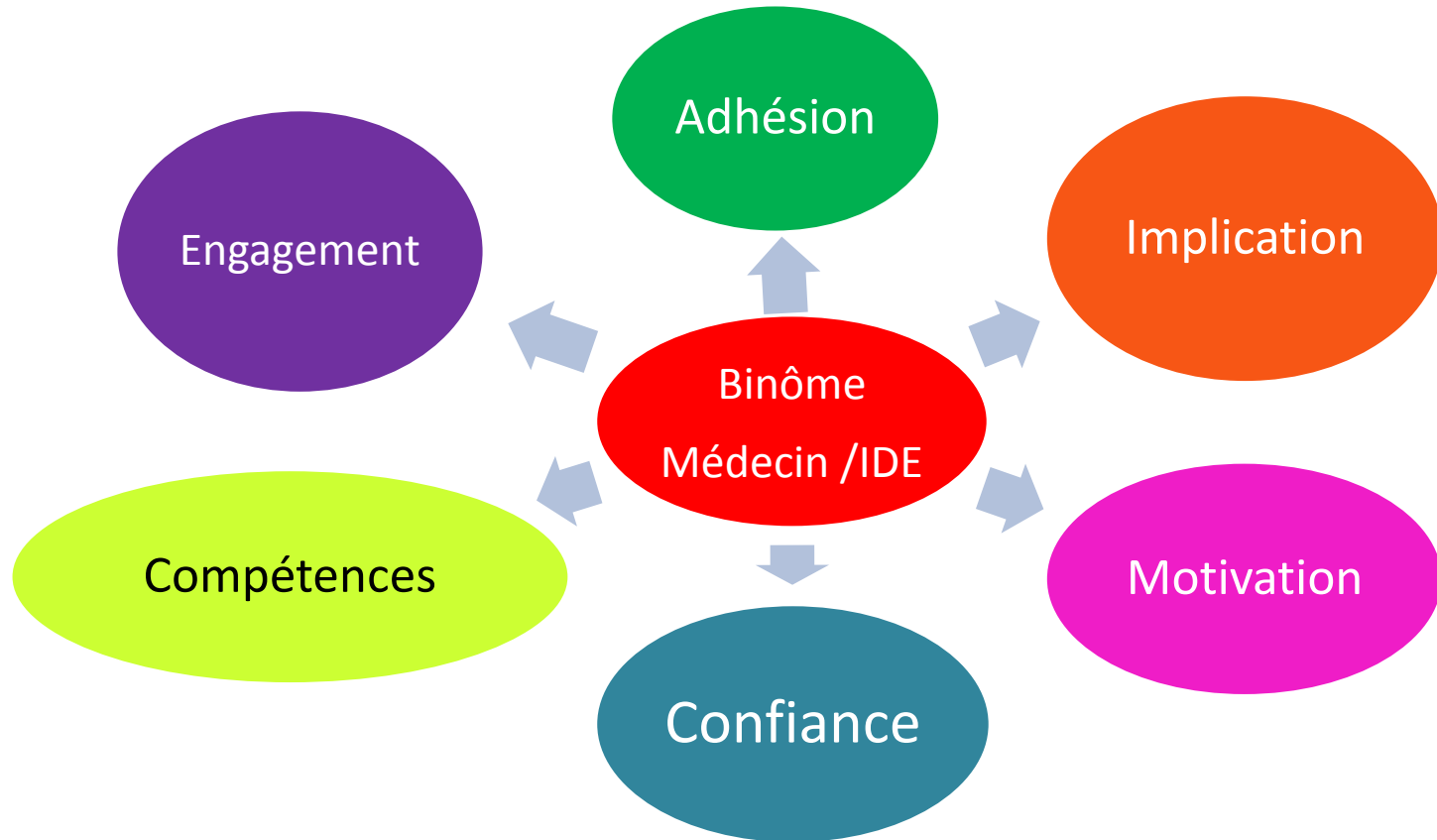
Protocole autorisé par l'HAS en mars 2012

Protocole autorisé par les ARS et utilisé en régions: PACA, Grand Est, Bourgogne Franche comté,.....

Arrêté DOS-SDA n°2016-196 portant autorisation du protocole de coopération en région Hauts de France

Pour y adhérer rendez vous sur le site COOP-PS - <https://coopps.ars.sante.fr/> -

Prérequis à l'application du protocole



En pratique, comment faire ?

- AVANT : une étape de formation théorique et pratique par le médecin déléguant afin de permettre à l'infirmier(e) d'acquérir des compétences pour réaliser l'activité dérogatoire aux conditions légales d'exercice:
 - VIH, hépatites, IST (modes de transmission, moyens de prévention, traitement, outils de dépistage...)
 - Accidents d'Exposition aux Virus (conduite à tenir et prise en charge)
 - Prophylaxie Pré exposition (PrEP)
 - Vaccinations (calendrier vaccinal, schéma d'injection, contre-indications...)
 - Santé sexuelle
- ↪ Permet au médecin la maîtrise des risques en terme de bonnes pratiques professionnelles

En pratique, comment faire ?

- ADHESION AU PROTOCOLE - <https://coopps.ars.sante.fr>

The screenshot displays the COOP-PS website interface. At the top, there is a header with the French Republic logo, the 'ars' logo, and the text 'COOP-PS Coopération entre Professionnels de Santé'. Navigation links include 'Aide en ligne', 'Mon compte', and 'Déconnexion'. Below the header is a menu with 'Accueil', 'Protocoles', and 'Recherche'. The main content area is titled 'BIENVENUE HÉLÈNE BAZUS' and contains several sections: 'Accueil' with a map of France and regional thumbnails; 'Vous êtes un professionnel de santé' with a button to 'Déposer une demande d'autorisation de protocole'; 'Rechercher...' with two search options: 'Les protocoles autorisés' and 'Les protocoles en cours de validation'; and 'Tableau de bord' with three items: 'Demandes d'autorisation de protocole', 'Demandes d'adhésions', and 'Suivi de mes adhésions'. On the right side of the dashboard, there is a 'Mes alertes' section with a table header showing 'Intitulé' and 'Voir'.

En pratique, comment faire ?

Adhésion au protocole

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ars Agence Régionale de Santé

COOP-PS
Coopération entre Professionnels de Santé

Aide en ligne - Mon compte - Déconnexion
Bienvenue Héliane BAZUS >PS
32 - Hauts de France

Accueil Protocoles Recherche

RECHERCHE

Protocoles

Recherche > Protocoles > Critères / Résultats

Critères ++

Résultats : 17

Région	Intitulé	Date de l'arrêté	Arrêté	Statut	Voir
Hauts de France	Prescription et réalisation de vaccinations et de sérologies, remise de résultats de sérologie, par un infirmier en lieu et place d'un médecin	01/09/2016		Autorisé	
Hauts de France	consultation infirmière de suivi de patients bénéficiant d'une chirurgie de l'obésité avec prescriptions de médicaments en lieu et place du médecin	13/03/2018		Autorisé	
Hauts de France	Consultation infirmier(e) en médecine du voyage pour le conseil, la vaccination, la prescription de médicaments à titre préventif, la prescription et l'interprétation de sérologies à visée vaccinale, la prescription de vaccins	17/08/2018		Autorisé	
Hauts de France	Prise en charge par l'infirmier des diabétiques insulinotraités par pompe à insuline externe selon un Plan d'Education Personnalisé Electronique (ePEP) avec prescriptions et soins de premier recours en lieu et place du médecin.	23/03/2018		Autorisé	

En pratique, comment faire ?

- **AU FIL DU TEMPS :**
 - Des temps de concertation médecin/IDE réguliers :
 - Analyse des résultats biologiques
 - Discussion autour de situations
 - Evaluation des pratiques professionnelles :
 - Lors des entretiens de rendus de résultats ou de suivi dans le cadre d'une consultation spécialisée, d'un suivi d'AES ou d'une PrEP.
 - Au travers un questionnaire de satisfaction auprès des consultants en CeGIDD
- **REGULIEREMENT :**
 - Mise à jour des connaissances
 - Les participations aux journées d'actualisation ou formation spécifique dans le domaine concerné sont recommandées
 - Mise à jour des procédures en fonction de l'évolution des recommandations en vigueur



Délégation de compétence au CeGIDD de l'Artois ... en pratique

En pratique :

- **Où?**

- Site principal de LENS
- Antennes de Hénin-Beaumont et de Béthune
- Sites des actions hors les murs sur le territoire de l'Artois.

- **Quelles consultations?**

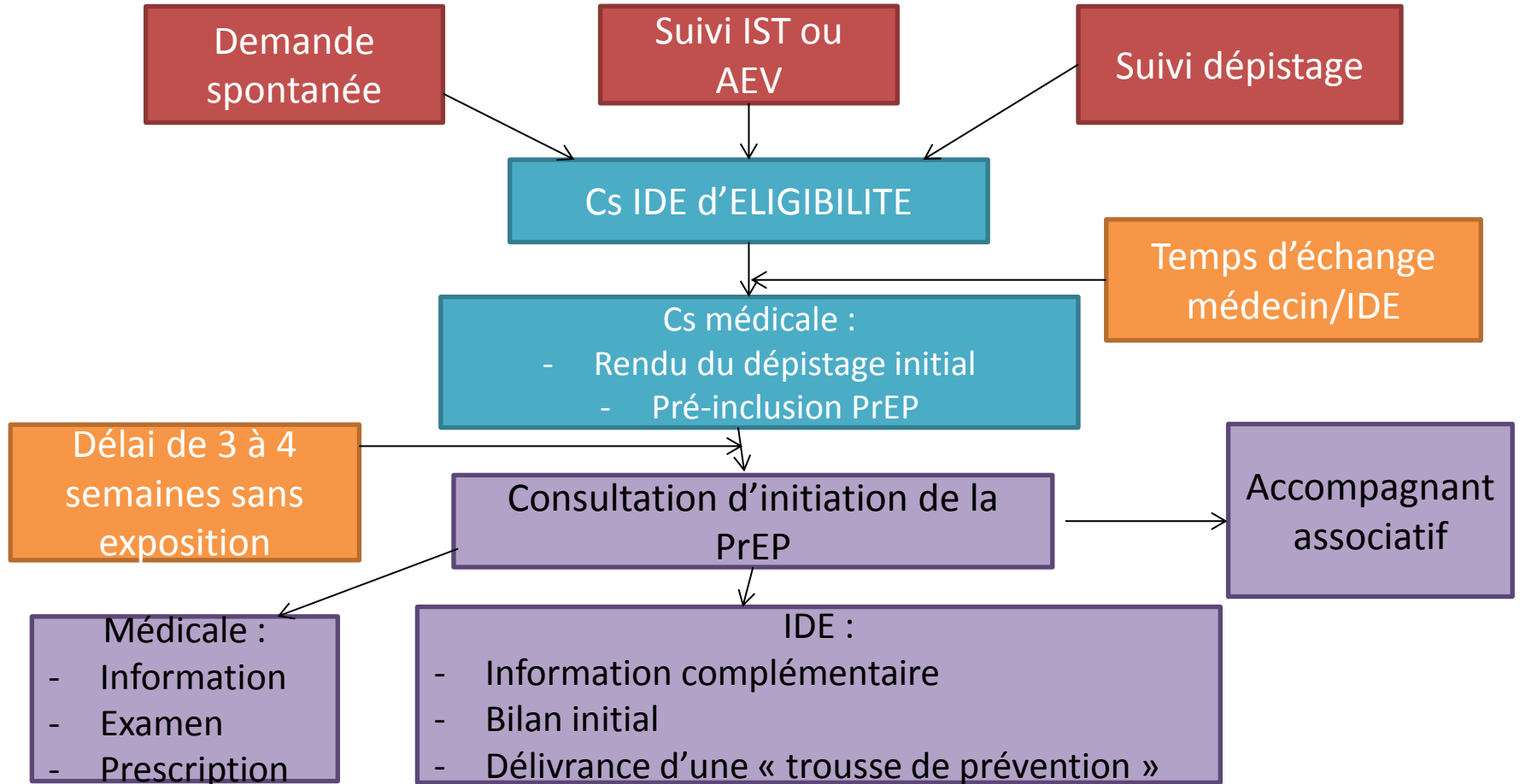
- Les entretiens de dépistage (consultants asymptomatiques)
- La PrEP : la consultation d'éligibilité

Le suivi AES et IST étant, dans un premier temps, couplés avec le médecin, l'IDE assure ses missions de prévention, d'éducation et d'accompagnement issues de son rôle propre ou sur prescription

- **Quels actes?**

- Réalisation de l'entretien pré-test sous forme d'un entretien de santé sexuelle
- Prescription des prélèvements nécessaires et adaptées aux prises de risques
- Rendu des résultats
- Réalisation des vaccinations recommandées
- L'orientation vers d'autres professionnels issus du secteur sanitaire, social, éducatif et associatif

Procédure PrEP en pratique



Les plus values

Patient

- Moins d'attente
- Meilleure évaluation de la santé sexuelle
- Relation de confiance
- Un interlocuteur privilégié
- Réponse rapide avec réorientation adaptée si besoin
- Augmentation des lieux de dépistage
- Meilleure adhésion au suivi personnalisé

Médecin

- Libération de temps médical pour les mises à jour et formations
- Optimisation du temps médical pour les personnes symptomatiques
- Pour la PrEP :
 - Pré-sélection
 - Information préalable des usagers
 - Dépistage initial
- Travail en équipe : complémentarité

Infirmier

- Acquisition de nouvelles compétences
- Reconnaissance et valorisation
- Relation de confiance avec l'utilisateur
- Meilleure repérage des besoins et orientation
- Travail en équipe : complémentarité
- Formation continue

Les limites

- Du protocole en lui-même:
 - ✓ Pas de transfert pour les prescriptions de recherche de *Chlamydia trachomatis* et *Neisseria gonorrhoeae* par PCR, ni pour la sérologie de l'Hépatite A
 - ✓ Pas de possibilité actuellement d'effectuer des avenants alors que le protocole est censé évoluer en s'adaptant notamment aux recommandations des groupes d'experts
- En terme de formation:
 - ✓ Temps de formation médicale important et non exhaustif notamment en matière de santé sexuelle et de technique d'entretien
 - ✓ Accès aux formations via le système de formation continue des établissements publics de santé très difficile
- En terme d'équipe:
 - ✓ Motivation des infirmières à adhérer à ce type de protocole en l'absence de reconnaissance professionnelle et financière et des risques encourus
 - ✓ Bon vouloir des équipes médicales à y adhérer



Conclusion

